



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS AU COURS
PROMU PAR LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE**

Samedi 27 mars 2004

*Monsieur le Cardinal,
Vénérés frères dans le sacerdoce,
chers jeunes!*

1. En ce temps saint de Carême, chemin de l'Eglise vers Pâques sur les traces du Christ Seigneur, je suis heureux d'accueillir tous les participants au cours sur le *For interne*. Organisé chaque année par le Tribunal de la Pénitencerie apostolique, ce cours est suivi avec un intérêt particulier non seulement par des prêtres et des confesseurs, mais également par des séminaristes qui entendent se préparer à exercer avec générosité et sollicitude le ministère de la Réconciliation, si essentiel pour la vie de l'Eglise.

Je salue tout d'abord le Cardinal James Francis Stafford qui, exerçant la charge de Pénitencier majeur, accompagne pour la première fois ce groupe choisi de maîtres et d'élèves, avec les membres de ce même Tribunal. Je constate avec joie que sont également présents des religieux, dignes d'éloges, de divers Ordres qui se consacrent au ministère de la Pénitence dans les Basiliques patriarcales de Rome, au bénéfice des fidèles de l'*Urbs et de l'Orbs*. Je vous salue tous avec affection.

2. Il y a trente ans, entré en vigueur en Italie le nouveau *Rite de la Pénitence*, promulgué quelques mois auparavant par la Congrégation pour le Culte divin. Il est de mon devoir de rappeler cette date, à l'occasion de laquelle a été placé entre les mains des prêtres et des fidèles un précieux instrument de renouveau de la Confession sacramentelle, que ce soit dans les prémisses doctrinales ou dans les orientations pour une digne célébration liturgique. Je voudrais attirer l'attention sur la vaste moisson de textes de l'Ecriture Sainte et de prières, que le nouveau Rite présente pour conférer au moment sacramentel toute la beauté et la dignité d'une confession de foi et de louange devant Dieu.

Il faut, en outre, souligner la nouveauté de la formule de l'absolution sacramentelle, qui met davantage en lumière la dimension trinitaire de ce sacrement: la miséricorde du Père, le mystère pascal de mort et de résurrection du Fils, l'effusion de l'Esprit Saint.

3. Avec le nouveau *Rite de la Pénitence*, si riche de thèmes de réflexion bibliques, théologiques et liturgiques, l'Eglise a placé entre nos mains un instrument opportun pour vivre le Sacrement du pardon dans la lumière du Christ ressuscité. Le jour même de Pâques, comme le rappelle l'évangéliste, Jésus entra dans le Cénacle alors que les portes étaient fermées, il souffla sur ses disciples et dit: "Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus" (Jn 20, 22). Jésus transmet son Esprit, qui est "la rémission de tous les péchés", comme il est dit dans le Missel Romain (cf. *samedi de la VII semaine de Pâques*, prière sur les offrandes), afin que le pénitent obtienne, à travers le ministère des prêtres, la réconciliation et la paix.

Le fruit de ce sacrement n'est pas uniquement la rémission des péchés, nécessaire à celui qui a péché. Celui-ci "apporte une véritable "résurrection spirituelle", une restitution de la dignité et des biens de la vie des enfants de Dieu, dont le plus précieux est l'amitié de Dieu" (*Catéchisme de l'Eglise catholique*, n. 1468). Ce serait une illusion que de vouloir tendre vers la sainteté, selon la vocation que chacun a reçue de Dieu, sans s'approcher fréquemment et avec ferveur de ce sacrement de la conversion et de la sanctification.

L'horizon de l'appel universel à la sainteté, que j'ai proposé comme chemin pastoral de l'Eglise au début du troisième millénaire (cf. *Novo millennio ineunte*, n. 30), trouve dans le Sacrement de la réconciliation des prémisses décisives (cf. *ibid.*, n. 37). En effet, il s'agit du sacrement du pardon et de la grâce, de la rencontre qui régénère et sanctifie, le sacrement qui, avec l'Eucharistie, accompagne le chemin du chrétien vers la perfection.

4. De par sa nature, celui-ci comporte une *purification*, que ce soit dans les actes du pénitent qui met à nu sa conscience en raison du profond besoin d'être pardonné et régénéré, ou dans l'effusion de la grâce sacramentelle qui purifie et renouvelle. Nous ne serons jamais suffisamment saints, pour ne pas avoir besoin de cette purification sacramentelle: l'humble confession, faite avec amour, suscite une pureté toujours plus parfaite dans le service de Dieu et dans les motivations qui le soutiennent.

La Pénitence est un *sacrement d'illumination*. La Parole de Dieu, la grâce sacramentelle, les exhortations emplies d'Esprit Saint du confesseur, véritable "guide spirituel", l'humble réflexion du pénitent en illuminent la conscience, lui font comprendre le mal commis et le disposent à s'engager à nouveau dans le bien. Celui qui se confesse fréquemment, et qui le fait avec le désir de s'améliorer, sait qu'il reçoit dans le sacrement, avec le pardon de Dieu et la grâce de l'Esprit, une lumière précieuse pour avancer sur son chemin de perfection.

En définitive, le Sacrement de la Pénitence réalise une *rencontre unifiante avec le Christ*. Progressivement, de confession en confession, le fidèle fait l'expérience d'une communion toujours plus profonde avec le Seigneur miséricordieux, jusqu'à la pleine identification avec Lui, que l'on trouve dans cette parfaite "vie en Christ" qui est la véritable sainteté.

Considéré comme une rencontre avec Dieu le Père par le Christ dans l'Esprit, le Sacrement de la pénitence révèle ainsi non seulement sa beauté, mais également l'opportunité de sa célébration assidue et fervente. Il est également un don pour nous les prêtres qui, bien qu'appelés à exercer le ministère sacramentel, avons nos propres manquements à nous faire pardonner. La joie de pardonner et celle d'être pardonnés vont de pair.

5. La grande responsabilité de tous les confesseurs est d'exercer ce ministère avec bonté, sagesse et courage. Leur tâche est de rendre attirante et désirable cette rencontre qui purifie et qui nous renouvelle sur le chemin vers la perfection chrétienne et dans le pèlerinage vers la Patrie.

Chers confesseurs, alors que je souhaite à tous que la grâce du Seigneur fasse de vous de dignes ministres de la "parole de la réconciliation" (cf. 2 Co 5, 19), je confie votre précieux service à la Vierge, Mère de Dieu et notre Mère, que l'Eglise invoque en ce temps de Carême, au cours d'une des Messes qui lui sont consacrées, en tant que "Mère de la Réconciliation".

Avec ces sentiments, je donne à tous avec affection ma Bénédiction.